

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Disparition : qu'est-il arrivé à Isidore Lindjiri ?

E. NDONG-ASSEKO  
Kango/Gabon

ÉMOTION et tristesse au village Asseng-Gare, à 68 km de Libreville, dans le département du Komo. Des sentiments qui croissent chaque jour qui passe et ce, depuis le 05 août dernier où Isidore Lindjiri a disparu. Toutes les recherches menées pour le retrouver restent infructueuses. En effet, les cinq battues organisées par les riverains dans la forêt d'Asseng où Isidore est propriétaire de plantations de manioc et d'ananas sont demeurées vaines. Tout comme la descente effectuée par des éléments de la gendarmerie de Kango. Présenté comme un "homme sans problème" par la cheffe de village, Françoise Mayombo, Lindjiri est connu pour passer le plus clair de son temps au milieu de ses plantations, à environ 7 km du village, en pleine forêt. La veille de sa disparition, il a fait venir sa compagne Jeannette Atiti pour lui faire la cuisine. "Je lui ai fait le repas de pangolin. Pendant ce temps, il a demandé que je lui laisse des bidons d'eau au puits. Ensuite, il a dit qu'il allait à la pêche, et moi je suis ren-

trée au village", témoigne dame Atiti. Le lendemain, lorsque cette dernière revient sur les lieux, elle trouve que la marmite contenant la nourriture n'a pas été entamée. "Au puits, j'ai vu qu'il n'a pas non plus pris les bidons d'eau, mais son panier s'y trouvait", raconte la compagne de Isidore, avant d'ajouter: "J'ai informé immédiatement la cheffe de village ainsi que les autres habitants. Des gens ont été rassemblés pour les recherches en brousse". Le premier jour, nous étions 33 personnes pour fouiller dans tous les coins de la forêt où des gens font d'habitude des pièges, la chasse et la pêche. Nous nous sommes répartis en groupes, mais nous ne l'avons pas trouvé. Nous avons continué le lendemain, sans succès. C'est alors que je me suis résolue à saisir la brigade de gendarmerie de Kango qui, à son tour, a envoyé des éléments pour la poursuite des recherches", explique Mme Mayombo.

À mesure que les jours passent, l'inquiétude grandit parmi la population, et toujours ces questions ré-

currentes: "Où est Isidore Lindjiri? Que lui est-il arrivé?". Pour les nécessités de l'enquête, les gendarmes ont procédé à l'interpellation de sept personnes. Trois d'entre elles, à savoir Djiba, Félicien et Atiti ont été gardées à vue, avant d'être relâchées le lendemain. Djiba était avec Atiti lorsqu'elle est revenue au campement pensant y retrouver son compagnon. Quant à Félicien qui passe pour être le neveu du disparu, il était lui aussi venu aux

nouvelles, laissant sur place une planche sur laquelle il avait écrit: "C'est Félicien. J'étais là, je t'ai manqué et je t'ai mis l'eau". L'inquiétante situation laisse actuellement place à des hypothèses alarmistes. Lindjiri a-t-il été tué par des éléphants qui écument en grand nombre cette forêt? A-t-il été assassiné, puis enterré en brousse? S'est-il simplement égaré en brousse? Les recherches se poursuivent toujours avec l'espoir de le retrouver.



Photo: Antoine Essome Ndong

**Isidore Lindjiri. Que lui est-il arrivé dans la forêt d'Asseng ?**

MINISTÈRE DU COMMERCE, DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE L'INDUSTRIE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION  
DIRECTION GÉNÉRALE  
N° \_\_\_\_\_ MTC/PM/MEI/MEF

**COMMUNIQUE**

**Sur la mise en application des nouvelles mesures du Programme Gabonais d'Évaluation de la Conformité (PROGEC)**

Nous vous informons de l'admission de la Société COTECNA INSPECTION SA en qualité de Mandataire de l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR) pour l'exécution du PROGEC dès le 16 août 2020, conformément aux dispositions de la Convention signée le 06 juillet 2020, ainsi que de celles de l'Arrêté N°1080-20/MTC/PM/MEI/MEF du 16 juillet 2020 fixant les conditions d'application de l'Évaluation de la Conformité aux Normes des produits et l'entrée en vigueur des contrôles.

Toutefois, afin de permettre une large communication ainsi qu'une meilleure appropriation des conditions édictées par l'Arrêté, une période transitoire est accordée aux opérateurs économiques importateurs et/ou exportateurs des produits soumis au PROGEC, comme stipulé dans l'article 7 de l'Arrêté cité supra. Autrement dit, du 16 août au 16 septembre 2020, avec l'étroite collaboration des services de Douanes habilités, le Certificat de Conformité (C&C) sera particulièrement exigé dans les conditions de l'Arrêté N°053/MMI/MDDEPIP du 25 janvier 2016, fixant l'entrée en vigueur des Contrôles portant sur l'Évaluation de la Conformité aux Normes des Produits importés qui restera en vigueur. Passé ce délai, l'ensemble des dispositions doivent être observées.

Le PROGEC est le Programme Gabonais d'Évaluation de la Conformité, mis en place et exécuté pour le Gouvernement par l'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR).

Le PROGEC a été mis en place pour compléter les efforts du Gouvernement dans la :

- Protection de la santé et de la sécurité des consommateurs contre tout produit dangereux, non-conforme aux Normes ou contrefait ;
- Protection de l'Environnement ;
- Protection de l'Industrie nationale contre la concurrence déloyale et la contrefaçon ;
- Traçabilité des produits ;
- Promotion de la Culture Qualité.

Des études récentes ont montré que les consommateurs paient

pour des produits importés de mauvaise qualité, voire dangereux pour leur sécurité et leur santé. Le PROGEC augmente le niveau de fiabilité et la qualité des produits importés grâce à leur conformité aux exigences des Normes nationales et internationales applicables.

Le PROGEC implique la présentation d'un certificat de conformité pour le dédouanement des marchandises importées soumises au programme depuis le 21 mai 2016.

A l'exception des produits alimentaires (chapitres douaniers 01 à 24), tous les autres produits importés ou exportés (décrit en Chapitres des Codes de Douane) sont soumis au contrôle de conformité selon les procédures de certification avant embarquement du PROGEC.

Au niveau international, dans les pays exportateurs vers le Gabon, l'AGANOR a mandaté quatre (4) sociétés internationales afin de procéder aux inspections, évaluations et contrôles pour la délivrance des Certificats de Conformité : BUREAU VERITAS, INTERTEK INTERNATIONAL, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE (SGS), COTECNA INSPECTION SA.

Afin d'obtenir un certificat de conformité, l'exportateur de la marchandise doit contacter l'un des prestataires mandatés dans le pays d'export. Le processus de vérification inclut une revue documentaire ainsi qu'une inspection physique ou à distance (e-inspection) de la marchandise accompagnée des essais en laboratoire si nécessaire.

La plupart des pays du monde combattent les produits contrefaits et les produits non-conformes et dangereux. Des programmes d'Évaluation de Conformité sont en place dans de nombreux pays et de plus en plus en Afrique. Les pays tels que le Cameroun, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Éthiopie, la Zambie ont mis en place des Programmes Nationaux d'Évaluation de la Conformité.

Aussi, tous les opérateurs économiques concernés par le PROGEC sont invités à se rapprocher de l'AGANOR et de ses partenaires pour toutes informations nécessaires y relatives.

Contacts des opérateurs mandatés par l'AGANOR pour délivrer le certificat de conformité (C&C)

|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| INTERTEK INTERNATIONAL<br>M. Josian Fabrice EYENE<br>Gabon Country Manager<br>Government and Trade Services<br>Mobil : (+241) 066 99 74 64<br>Fixe : (+241) 01 74 36 64<br>josian.eyene@intertek.com | SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE (SGS)<br>M. Bobby BYLL<br>Country Manager<br>Mobil : (+241) 074 88 76 69<br>Fixe : (+241) 01 77 09 63<br>bobby.byll@sgs.com | BUREAU VERITAS<br>Mme. Marie Saturnine OKOUROU<br>Responsable Bureau Veritas Gabon<br>Mobil : +241 (0)74 92 49 62<br>marie-saturnine.okourou@bureauveritas.com | COTECNA INTERNATIONAL SA/SCAN GABON<br>M. Demba DIALLO<br>Directeur Général<br>Mobil : (+241) 074 55 55 23<br>Fixe : (+241) 11 70 50 61<br>demba.diallo@scangabon.com |
|--|--|--|---|

Fait à Libreville, le 11 août 2020  
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Abdu Razouq Guy KAMBOGO  
00241 74 36 64 64  
www.aganor.gabon  
www.intertek.com  
www.bureauveritas.com  
www.sgs.com  
Date: 0020/08/11/14:00:00

**AGANOR**  
"Votre passerelle vers la Qualité"  
ESPRIT D'ÉQUIPE - RESPONSABILITÉ - QUALITÉ

## Dernière minute

Nous l'avons appris au moment de notre bouclage. Le véhicule du proviseur du collège Jean-Baptiste Adiwa de Lambaréné, Nicaise Bouroubou, a plongé hier en fin d'après-midi dans l'Ogooué, à hauteur du pont d'Isaac. Ni la brigade nautique, ni les sapeurs-pompiers n'ont pu remonter le véhicule qui reposerait par plusieurs mètres de fond, avec son bord le responsable d'établissement. Nous y reviendrons.